

Le XXII^e Congrès de l'« Associazione Italiana Biblioteche »

Maratea-Potenza, 28 mai - 1^{er} juin 1972

C'est dans l'Italie du Sud, sur la côte sauvage de la Basilicata, dans une petite station balnéaire, que nos collègues italiens ont eu la bonne idée de tenir leur vingt-deuxième congrès.

Les travaux ont duré cinq jours qui furent très remplis. C'est que, en dehors des réunions générales, les quelques 200 bibliothécaires présents participèrent à plus de 15 groupes de travail spécialisés et que chacun avait en main une documentation extrêmement abondante, précise et d'une présentation soignée.

1) Les réunions générales

Il ne nous appartient pas de juger le compte rendu du président sortant. Disons pourtant qu'il fut très clair et consistant.

Dès le 28 mai, dans le cadre des manifestations pour l'Année Internationale du Livre, fut présenté un rapport extrêmement intéressant. Ecrit et lu par Madame Emma Pirani, ce rapport s'intitulait « Le livre et la lecture dans la vie culturelle des centres urbains et ruraux » et faisait le point de ce qui a été réalisé depuis 1948. Il faudrait beaucoup citer de ce texte, depuis la définition de la bibliothèque publique « qui doit soutenir et développer l'action de l'école », « approfondir l'éducation et la culture », jusqu'à l'historique des premières initiatives. Quoiqu'il en soit, sur les 8.054 communes qui existent en Italie, à peine un peu plus de 1.500 sont pourvues d'une bibliothèque ou reliées à un système de bibliothèque. Il reste donc encore beaucoup à faire dans le domaine de la lecture publique.

Tout peut être changé, chez nos voisins, par la régionalisation. On sait que c'est une des grandes questions qui agitent leur pays. Nos collègues pensent et espèrent que ce sera là l'occasion opportune pour une réforme complète et totale de l'organisation des bibliothèques chez eux. Dans leur rapport présenté le 29 mai en assemblée générale, « Prospective pour une organisation des bibliothèques italiennes », M. Franco Balboni et Mme Olga Marinelli étudient la loi sur la régionalisation et ses décrets d'application. En matière de musée et de bibliothèque locale, les responsabilités administratives et financières de l'Etat ont été transférées aux régions. Les membres de l'A.I.B. pensent qu'un des buts de leur association doit être d'envoyer au gouvernement, aux assemblées nationales, régionales et locales, des projets de loi ou de décret pour obtenir une réorganisation totale des bibliothèques italiennes.

Le même jour, la troisième réunion générale faisait le point sur la situation des catalogues auteurs dans tout le pays.

2) Les groupes de travail

Je ne peux citer toutes les communications intéressantes qui ont été faites. Notons pourtant ceci : le groupe des bibliothèques enfantines a traduit les normes proposées par la FIAB à Liverpool, pour la construction de ces bibliothèques. Ce groupe publie un bulletin spécialisé.

— Le groupe des bibliothèques spécialisées s'est occupé notamment d'éditer un catalogue collectif des périodiques concernant la bibliothéconomie et la documentation, limité pour le moment aux bibliothèques de Rome. Ce catalogue sera automatisé.

— Le groupe qui se consacre aux problèmes du catalogage se soucie beaucoup de l'activité de la FIAB sur ce sujet : catalogage des textes liturgiques, auteurs collectifs...

— Le groupe spécialisé sur les échanges prépare une bibliographie à ce propos et étudie, en liaison avec la Library of Congress, la distribution aux bibliothèques italiennes des publications du Gouvernement Américain. Ce groupe prépare des règles applicables à l'importation et à l'exportation des livres et du matériel documentaire.

— Le groupe des publications périodiques et en série avait un programme de travail particulièrement chargé : élaboration d'une bibliographie des périodiques italiens, remplacement des collections de revues perdues lors des inondations à la Bibliothèque Nationale Centrale de Florence, étude du schéma d'analyse pour la gestion automatisée des périodiques, relations étroites avec la commission spécialisée de la FIAB.

— Le groupe des fonds anciens et précieux poursuit le recensement des collections non encore inventoriées et collabore à l'International Current Bibliography of the History of printed Books and Library, toujours sous les auspices de la FIAB.

— Le groupe sur les bâtiments et les constructions prépare le colloque qui doit avoir lieu à Rome à l'automne 1973 sur la construction des bibliothèques nationales.

Mais, bien entendu, je me suis soulié avant tout de suivre les travaux du groupe des bibliothèques universitaires. Après avoir lu les copieux rapports présentés, puis avoir assisté et parfois participé aux débats, que puis-je dire sur les bibliothèques universitaires italiennes ? Nos collègues ont, eux aussi, bien des soucis et des préoccupations. Les moyens matériels manquent, mais les budgets de fonctionnement sont meilleurs qu'en France, semble-t-il. Cependant les bibliothèques d'instituts ou de laboratoires jalousement autonomes foisonnent. Les liaisons bibliothèque-université sont inexistantes ou mauvaises ; aussi nos collègues italiens voudraient-ils voir remplacer le décret de 1909 qui régit « les bibliothèques spéciales d'Etat non ouvertes au public » (et donc les bibliothèques universitaires) par un règlement beaucoup plus à la page dont ils ont étudié avec passion les cadres et les détails. On peut comparer leur projet à notre décret consécutif aux nouvelles structures qui organisent les universités françaises.

Pour conclure, il nous faut remercier les bibliothécaires italiens pour leur aimable invitation et la parfaite organisation de leur congrès. Dire aussi combien est agréable à entendre leur langue, quand elle est parlée avec tant de bonheur et de subtilité. Rappeler enfin combien sont précieux et enrichissants ces contacts (toujours trop courts, hélas !) qu'il faudrait pouvoir multiplier. Donc, un seul souhait, participer encore et longtemps aux réunions de l'Associazione Italiana Biblioteche.

A. DAUMAS.